



Note pour les participants

La réunion du Groupe de travail de la Commission tripartite spéciale établie en vertu de l'article XIII de la convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006), se tiendra du 3 au 5 avril 2017 au Bureau international du Travail. La séance d'ouverture aura lieu en Salle II située au niveau R3 sud du bâtiment du BIT et débutera à 11h.

La présente note a pour objet d'aider les participants à se familiariser avec l'organisation et les procédures de la réunion, de manière à leur permettre de participer efficacement à ses travaux dès le début.

Objet de la réunion

Le mandat du groupe de travail est le suivant :

- i) examiner les questions relatives à la garantie du salaire du marin, lorsque, à la suite d'actes tels que la piraterie et le vol à main armée, il est tenu en captivité à bord du navire ou ailleurs, et élaborer des propositions, y compris des amendements au code de la MLC, 2006, pour traiter de ces questions;
- ii) faire des recommandations visant à améliorer le processus d'élaboration des propositions d'amendements au code de la MLC, 2006, à la Commission tripartite spéciale pour examen, conformément à l'article XV de la convention et à l'article 11 de son règlement, afin que les Etats Membres et les organisations représentatives des gens de mer et des armateurs puissent les étudier en profondeur le plus tôt possible;
- iii) produire un rapport contenant des recommandations qui sera présenté à la troisième réunion de la Commission tripartite spéciale, au plus tard neuf mois avant la tenue de celle-ci.

Composition

Conformément au règlement de la Commission tripartite spéciale, le groupe de travail sera composé de quatre représentants gouvernementaux, quatre représentants des armateurs et quatre représentants des gens de mer.

Groupes

Des dispositions ont été prises afin que les représentants des gouvernements, des armateurs et des gens de mer puissent se réunir séparément pour des consultations pendant la réunion.

Des dispositions ont été prises pour que les groupes tiennent des réunions officielles le jour de l'ouverture:

9 h 00 - 10 h 30	Groupe gouvernemental	Salle II
	Groupe des armateurs	Salle III
	Groupe des gens de mer	Salle IV

Documentation

Une documentation est à disposition à la rubrique « Réunions de la Commission tripartite spéciale » sur la page du site de l'OIT destiné à la MLC, 2006 (www.ilo.org/mlc).

Afin de faciliter une pleine participation aux travaux de la réunion, les documents suivants seront publiés en français, en anglais et en espagnol:

- a) le document d'information sur la préparation de proposition d'amendement au code de la convention du travail maritime, 2006, (STCMLC/WG/2017/1);
- b) le document Background paper on the protection of seafarers' wages when the seafarer is held captive on or off the ship as a result of acts such as piracy or armed robbery (STCMLC/WG/2017/2);
- c) la liste des participants (provisoire STCMLC/WG/2017);
- d) le projet de programme de travail.

Après la clôture de la réunion, le Bureau fera parvenir à tous les participants, dès que possible, le rapport de la discussion pour commentaires.

Renseignements divers

Transport jusqu'au BIT

Les participants venant en voiture privée peuvent utiliser le garage souterrain P1 en veillant à ne pas garer leur véhicule devant l'entrée principale.

Des services d'autobus relient la gare de Cornavin (lignes F et 8), d'une part, et l'aéroport (ligne 28), d'autre part, au BIT. Les arrêts d'autobus situés sur l'avenue Appia sont signalés par un panneau «BIT». Le bus 8 passe toutes les six à huit minutes entre 7 heures et 19 heures, et toutes les 15 à 20 minutes après 19 heures. Le bus 28 passe toutes les 20 à 30 minutes entre 7 heures et 20 heures et moins fréquemment après. Le bus F passe toutes les 15 à 20 minutes aux heures de pointe et toutes les heures après 20 heures. Des cartes valables pour plusieurs trajets sont en vente au kiosque à journaux au niveau R2-Sud.

Accès au bâtiment du BIT

Veillez noter qu'en raison de procédures de sécurité accrues et des travaux actuels de rénovation du bâtiment du BIT, l'accès au BIT est restreint. Les participants sont priés de se munir d'une pièce d'identité en cours de validité (passeport ou carte d'identité).

Les participants, qu'ils arrivent en voiture, **le lundi 3 avril**, sont priés de suivre les panneaux du parking P1 (Visiteur) jusqu'à l'entrée au niveau R2-Sud, Porte 4. Les participants qui arrivent en taxi doivent demander au chauffeur de les déposer à la Porte 4 du BIT, tandis que les participants qui arrivent en bus (voir le plan à l'annexe) sont priés de suivre les panneaux à partir de l'arrêt du bus jusqu'à l'entrée R2-Sud, Porte 4.

Au guichet de contrôle pour la sécurité **à partir de 7 h 30**, les participants seront accueillis par un membre du personnel du secrétariat, qui leur fournira un badge visiteur. Ce badge visiteur contient une puce et il permet d'accéder au bâtiment et en sortir pendant toute la durée de la réunion. Les participants sont priés de toujours porter ce badge lorsqu'ils sont dans les locaux du BIT.

Une fois à l'intérieur du bâtiment, les participants sont invités à se diriger vers le bureau d'inscriptions de la réunion au niveau R3-Sud.

Des vestiaires sont situés à divers endroits du bâtiment, notamment à proximité des salles de réunion. *Les vestiaires ne sont pas surveillés, et les effets personnels qui y sont placés le sont aux risques et périls du propriétaire.*

A la fin de la réunion, chaque participant est prié de laisser son badge visiteur, qui pourra être réutilisé aux prochaines réunions, dans une boîte placée après les portillons de sécurité.

Inscription

Le premier jour de la réunion, les participants sont invités au bureau d'inscription et d'information de la réunion (R3 sud).

Chaque participant recevra un badge à son nom. Les participants sont priés de bien vouloir le porter lorsqu'ils se trouvent dans le bâtiment du BIT.

Salles de réunion

L'heure et le lieu des réunions officielles seront indiqués sur le tableau d'affichage situé près du bureau d'inscription et d'information.

Les séances plénières auront lieu dans la salle II où les places seront réparties en trois secteurs – un pour les représentants gouvernementaux, un pour les représentants du groupe des armateurs et un pour les représentants du groupe des gens de mer.

Tous les participants auront la possibilité de prendre part à la discussion. Toutes les interventions seront faites par les orateurs depuis leur place. Il est indispensable que les orateurs parlent face à un microphone pour permettre l'interprétation simultanée de leurs propos. Lorsque le président aura donné la parole à un participant, celui-ci devra appuyer sur le bouton du microphone pour en assurer le branchement.

Les salles de réunion sont munies d'une installation d'interprétation simultanée permettant d'entendre les interventions soit dans la langue originale, soit dans l'une ou l'autre des interprétations. Cette installation comporte un écouteur, deux boutons de réglage du volume et deux boutons de sélection des canaux.

Bureaux du secrétariat

La liste des membres du secrétariat et de leur numéro de bureau respectif sera publiée le premier jour de la réunion. Elle sera disponible au bureau d'inscription et d'information de la réunion (R3 sud).

Agence de voyages

Un bureau de l'agence Carlson Wagonlit Travel se trouve au niveau R2-Sud. Il est ouvert de 9 heures à 17 heures, du lundi au vendredi. *Il est vivement conseillé aux participants qui n'auraient pas confirmé la réservation de leur voyage de retour de s'y rendre au plus vite.*

Questions financières

Les délégués ayant droit au règlement de leurs frais de voyage et au paiement d'une indemnité de séjour par le BIT recevront les instructions pour d'obtenir ces paiements au bureau d'information, R3-Sud, le lundi 3 de 8 h 00 à 11 h 00.

Banque

Une succursale de l'UBS et des distributeurs automatiques de billets qui acceptent les cartes de crédit se trouvent au niveau R3-Nord du bâtiment. La banque est ouverte de 9 heures à 12 h 30, du lundi au vendredi, pour les retraits et le change de monnaies étrangères. Un autre distributeur se trouve au niveau R2-Sud, près du kiosque à journaux.

Poste et téléphone

Un bureau de poste situé au niveau R2-Nord, près du restaurant, est ouvert de 10 heures à 11 h 30 et de 12 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.

Les appels locaux peuvent être effectués à partir de n'importe lequel des téléphones installé à l'intérieur du bâtiment du BIT, y compris dans les salles de réunion, en composant le chiffre 0 pour obtenir la liaison avec le réseau téléphonique public.

Restaurants et bar

Un restaurant, une cafétéria et un snack-bar se trouvent au niveau R2-Nord. Le bar des délégués, situé dans le secteur des salles de réunion, resta ouvert pendant le déroulement des séances.

Tabagisme

Le BIT est un lieu sans fumée. Pour cette raison, il est interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment. Les participants peuvent cependant fumer à l'extérieur, sur le balcon qui jouxte le bar des délégués au niveau R3 sud ainsi que sur la terrasse située au niveau R1 nord.

Premiers secours

En cas d'urgence, les participants pourront contacter le Service médical situé au R3 nord ou appeler le service médical au numéro 7134.

Adresse postale des participants

Les participants sont priés de se faire envoyer leur courrier à l'adresse suivante:

M^{me}/M. (nom complet)
Bureau international du Travail (BIT)
Réunion du Groupe de travail de la Commission tripartite spéciale établie
en vertu de l'article XIII de la MLC, 2006 – STCMLC/2017
Case postale 500
CH-1211 Genève 22
Suisse

Téléphone: (+41.22) 799.72.49
Fax: (+41.22) 799.67.71

Les participants pourront retirer leur courrier et messages personnels au bureau d'inscription et d'information.

Bus and tram routes
Plan des lignes d'autobus et de tramway
Plano de las líneas de autobús y tranvía





